

OFFICE NOTARIAL Arnaud BONNEFOND Maxime VENDITTI Notaires associés

45 rue de la République 69002 LYON Tel : 04 78 42 00 81 Fax : 04 78 42 74 21

scp.bonnefondetassocies@notaires.fr

Notaires

Me Arnaud BONNEFOND a.bonnefond@notaires.fr

Me Maxime VENDITTI

m.venditti@notaires.fr

Me Astrid VIALATOUX astrid.vialatoux@notaires.fr

Service immobilier

Fabienne GACHET-MAUROZ f.gachet@notaires.fr

Camille COSTA camille.costa.69028@notaires.fr

Julien RAVEL julien.ravel.69028@notaires.fr

Wafa COUTURIER wafa.couturier.69028@notaires.fr

Sophie PONS sophie.pons.69028@notaires.fr

-Service droit de la famille

Nathalie PONT

nathalie.pont.69028@notaires.fr

Lionel BATHIARD

lionel.bathiard.69028@notaires.fr

Service formalités

Valérie CHEVENARD

Comptabilité

Laurence EPINAT

-Standard

Elisabeth MOREL accueil.69028@notaires.fr

Liste des documents à fournir dans le cadre d'une succession

Pour l'ouverture d'un dossier de succession, il convient de fournir les documents

suivants lors du 1er rendez-vous :
□ 1 original de l'acte de décès,
□ livret de famille du défunt,
□ si le défunt a consenti une donation entre époux, une copie de l'acte,
□ la copie de son contrat de mariage,
□ les titres de propriété pour les biens immobiliers,
□ copie du dernier appel de charges de copropriété
□ un relevé de compte par banque (défunt et conjoint),
□ un relevé de chaque caisse de retraite,
□ contrats de prêts non encore remboursés,
□ les cartes grises des véhicules,
□ copie des contrats d'assurance-vie,
□ copie de la facture des frais d'obsèques,
□ copie de la dernière déclaration de revenus,
□ copie des dernières feuilles d'impôts,
□ copie des donations consenties par le défunt,
□ copie des actes établis lors de la première succession si le défunt était veuf,
□ copie des actes de donation consentis par le défunt.
Si certains de ces documents ne sont pas en votre possession, vous pourrez les apporter lors d'un prochain rendez-vous.
